

Établissement Public de Coopération Culturelle « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier »	DÉLIBÉRATIONS DU CA N°2026-013
	Séance du 10 juin 2026
Procédure de recrutement et proposition de nomination à la direction générale de l'EPCC	

Le dix juin 2026 à onze heure trente, les membres du Conseil d'Administration de la Cité du Théâtre et des Arts associés se sont réunis à l'Hôtel d'Aurès – salle 111, 14 rue Eugène de Lisbonne, 34 000 Montpellier, sur convocation en date du 27 mai 2026, sous la présidence de M. Michaël Delafosse.

Étaient présents :

Métropole Montpellier Méditerranée :

M. Michaël Delafosse, Maire, Président de Montpellier Méditerranée Métropole

M. Eric Penso - Vice-Président Culture Montpellier Méditerranée Métropole

M. Renaud Calvat - 1er vice-président Montpellier Méditerranée Métropole - Délégué aux finances et aux relations aux communes

Mme. Clare Hart - Vice-Présidente Montpellier Méditerranée Métropole - Déléguée au rayonnement international et aux coopérations

M. Génies Balazun - Montpellier Méditerranée Métropole - Maire de Restinclières

Ville de Montpellier :

Mme. Jacqueline MARKOVIC - Conseillère municipale - Ville de Montpellier

Mme. Agnès Robin - Conseillère municipale chargée de la culture

Etat :

M. Marc Daniel - Drac (par intérim) - représentant Mme le Préfet

Mme. Nathalie Piat - Représentante de Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles

Personnalités qualifiées ;

Mme. Florence March - Directrice de l'IRCL

Représentants du personnel (élus) :

Mme. Marion Brunel - Directrice du Pôle Public

Mme. Anne Puccinelli - Adjointe au directeur technique

Étaient représentés :

Mme. Mylène Lucas - absente pouvoir à Nathalie Piat

Étaient excusés :

Mme. Jacqueline Galabrun-Boulbes - Maire de ST Drézéry

Autres participants : M. Alexis Gangloff - directeur général délégué Cité Européenne du Théâtre, M. Alain Pons de Vincent, Mme. Anaïs Danon, Mme Julianna Stoppa, Mme. Anaïs Legris, M. Olivier Nys et M. Clément Prunières - Montpellier Méditerranée Métropole, Mme. Béatrice Amat et Mme. Ariane Obert - Cité Européenne du Théâtre - M. Sylvain Biancamaria et M. Joël Hingray - DGFIP

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-934880774-20260610-2026_013-DE

**Procédure de recrutement et proposition de nomination
à la direction générale de l'EPCC**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2024, portant création de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier » ;

Vu les statuts de l'établissement, et notamment l'Article 9 (alinéa 20°), l'Article 10 et l'Article 11 relatifs aux modalités de désignation de la direction ;

Vu le Règlement Intérieur de l'établissement fixant les modalités précises du recrutement ;

Entendu le rapport de Monsieur/Madame le Président / la Présidente du Conseil d'Administration ;

Considérant :

Qu'il appartient au Conseil d'Administration de proposer la nomination du directeur ou de la directrice au président ou à la présidente du Conseil d'Administration ;

Qu'un appel public à candidatures a été régulièrement lancé et qu'un comité de sélection a examiné les projets d'orientations artistiques, culturelles et pédagogiques des candidats ;

Qu'à l'issue des auditions, le projet et le profil de M. Stéphane Gil sont apparus en adéquation avec la Note d'orientation et de cadrage validée par les partenaires publics ;

Que M. Stéphane Gil a présenté un projet de direction conforme aux missions statutaires de diffusion, de création contemporaine et de rayonnement européen de la Cité Européenne du Théâtre et des arts associés ;

Après en avoir délibéré

ARTICLE 1 : PROPOSITION DE NOMINATION

Le Conseil d'Administration émet un avis favorable et **propose au Président de l'EPCC la nomination de M. Stéphane Gil** en qualité de directeur de la Cité Européenne du Théâtre et des arts associés – Domaine d'O – Montpellier.

ARTICLE 2 : DURÉE ET RECONDUCTION DU MANDAT

Le mandat est attribué pour une **durée de trois (3) ans** conformément à l'article 11.1 des statuts, ce mandat sera renouvelable par période de trois ans, après approbation par le Conseil d'Administration du projet d'orientation présenté par la direction, au plus tard six mois avant l'échéance du mandat en cours.

ARTICLE 3 : ATTRIBUTIONS DE LA DIRECTION

Dès sa nomination par arrêté du Président, le directeur exercera ses fonctions sous l'autorité du Conseil d'Administration conformément à l'article 11.2 des statuts, impliquant notamment :

- L'élaboration et la mise en œuvre du projet culturel et artistique.
- La programmation de l'activité culturelle et artistique.
- La direction de l'ensemble des services, le recrutement et la nomination aux emplois.
- La préparation et l'exécution du budget, en qualité d'ordonnateur des recettes et des dépenses.
- La responsabilité de la sécurité des biens et des personnes au sein du Domaine d'O Nord (établissement recevant du public).

ARTICLE 4 : RÉGIME D'INCOMPATIBILITÉ

Le Conseil d'Administration rappelle que, conformément à l'article 11.3 des statuts, ces fonctions sont strictement incompatibles avec un mandat électif dans l'une des collectivités membres, ou avec la prise d'intérêts dans des entreprises en rapport avec l'EPCC.

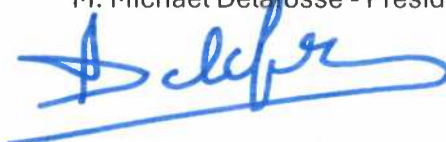
ARTICLE 5 : SIGNATURE DU CONTRAT ET EXÉCUTION

Le Conseil d'Administration autorise le Président à signer le contrat de travail de M. Stéphane Gil.

Ainsi fait et délibéré le 10 juin 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

M. Michaël Delafosse - Président



REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-934880774-20260610-2026_013-DE